



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 59013

Texte de la question

M. Patrick Delnatte appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'évolution inquiétante de la démographie médicale, en ce qui concerne les ophtalmologistes, et la pénurie qui commence à affecter certaines zones du territoire, en particulier le département du Nord. La corrélation entre la pyramide des âges de la profession et le nombre probable des nouveaux diplômés s'avère en effet catastrophique. A l'heure actuelle, 30 % des ophtalmologistes ont plus de 50 ans ; 64 % ont entre 34 et 49 ans et 6 % ont moins de 35 ans. Entre 2015 et 2025, plus d'un ophtalmologiste actuel sur deux aura cessé son activité, alors que douze à quinze années post-baccalauréat sont nécessaires pour former un nouveau professionnel. En 1989 et 1998, seuls 74 nouveaux médecins ont, en moyenne, obtenu leur diplôme d'études spécialisées d'ophtalmologie. Si la France devait continuer à former la même quantité de diplômés dans les années à venir, le nombre de ses ophtalmologistes risquerait, après trois ou quatre années de stabilité, de s'effondrer. Il faudrait en réalité quelque deux cents nouveaux ophtalmologistes par an pour obtenir une stabilisation des effectifs. Or, il semble qu'au contraire le Gouvernement ait décidé de réduire le nombre des diplômes d'études spécialisées d'ophtalmologie à 50 par an. L'absence de volonté politique du Gouvernement de résoudre ces problèmes de démographie médicale risque, à terme, d'affecter la santé publique de nos concitoyens. L'examen de la vue du nourrisson, au 9e mois de son existence, n'est d'ores et déjà pas réalisé en dépit de la rubrique prévue à cet effet dans le carnet de santé ; plus de la moitié des diabétiques n'est pas suivie comme il conviendrait sur le plan ophtalmologique ; la moitié des personnes atteintes de glaucomes évolue sans le savoir vers la cécité, faute d'être traitées ; quant à la dégénérescence maculaire du sujet âgé, elle touche de plus en plus de patients, du fait de l'allongement de l'espérance de vie : au-delà de 70 ans, c'est plus du tiers des Français qui est atteint par la maladie. Au regard de ces données, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend rapidement mettre en oeuvre des mesures pour que notre pays forme davantage de médecins spécialisés en ophtalmologie.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007-2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés - la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999 - ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession : de 14 % en 1968, le taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat des mesures ont été

prises sur le numérus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999 a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000-2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises au ministre à la fin du mois d'avril 2001 et serviront de base à la concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59013

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1618

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 3007